



Motifs de la décision

Arrêté du

Modifiant l'arrêté du 2 mai 2013 relatif aux définitions, liste et critères de la directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)

Une consultation du public a été menée par voie électronique sur le site Internet du ministère de l'environnement du 3 mars 2017 au 24 mars 2017 inclus sur le projet de texte susmentionné. Le public pouvait déposer ses observations sur le projet de texte disponible en suivant le lien suivant :

<http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/csprrt-du-7-mars-2017-projet-d-arrete-modifiant-l-a-1691.html>

4 contributions ont été déposées lors de la consultation menée.

Les services de la DGPR en charge de l'élaboration du texte ont bien pris note des remarques reçues.

Le texte soumis à consultation du public a été modifié suite à une proposition de modification. En effet, concernant la définition du terme « substance », il a été proposé de remplacer la référence à la directive 96/29/Euratom, qui sera prochainement abrogée, par l'article L. 542-1-1 du code de l'environnement. Cette modification est cohérente avec les travaux de transposition de la directive 2013/59/Euratom, tout en restant conforme à la directive IED.

Modifications demandées par le Conseil supérieur de la prévention des risques technologiques (CSPRT) :

- Néant

Modifications demandées par le Conseil national d'évaluation des normes (CNEN) :

- Néant

Modifications demandées suite aux réunions interministérielles :

- Néant

Modifications demandées par le Conseil d'Etat

- Néant